

Décision n° 2018-XX du J MM AAAA portant organisation de la direction des ressources humaines et de son comité de direction

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n°2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n°2014-02 du 2 janvier 2014 fixant les principes concernant les décisions d'organisation du Cerema ;

Vu l'avis du comité technique du Cerema au cours de sa séance du 3 octobre 2018 ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines ;

décide

Article 1

La direction des ressources humaines comprend :

- le directeur ;
- le directeur-adjoint ;
- le service Compétences et parcours professionnels ;
- le service central de gestion administrative et de paye ;
- le service des politiques sociales ;
- l'administrateur délégué transformation auprès du directeur des ressources humaines.

Article 2

Le comité de direction de la direction des ressources humaines comprend :

- le directeur :
- le directeur-adjoint ;
- le chef du service Compétences et parcours professionnels :
- le chef du service central de gestion administrative et de paye et son adjoint ;
- le chef du service des politiques sociales et son adjoint ;
- l'administrateur délégué transformation auprès du directeur des ressources

hum	aines.
Hulli	anics.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2017-231 du 1^{er} septembre 2017.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le ...

Le directeur général

Pascal Berteaud